

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Isabelle Cormier		Date d'inspection Le 15 octobre 2026
Nom de l'établissement Halte scolaire nature ludique - École Notre-Dame		Numéro de permis 731007
Adresse 99 rue Martin Edmundston NB E3V 2M7		Numéro de téléphone (506) 740-3228
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	16 oct. 2026	
Commentaires: Le permis 2026 ainsi que le plus récent rapport d'inspection ont été imprimés et placés dans le cartable d'affichage destiné aux parents.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice enfants était conforme. Les éléments suivants sont observés : - Vérification d'un nouveau dossier et mise à jour de l'information concernant les membres du personnel. - Les incidents mineurs sont documentés et signés par les parents. Aucun incident majeur. - Les exigences d'affichage sont : la routine quotidienne, aucun menu, la procédure d'évacuation, le nom et le numéro de téléphone pour les personnes contact et allergie constituant un danger de mort (épipen). Observation de l'accueil des enfants d'âge scolaire, du lavage des mains et de la collation fournie par les parents.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 15 octobre 2026
Date

original signé par
Isabelle Cormier
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 octobre 2026
Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"